**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 86 (1994)

**Artikel:** Collaboration entre FCTA et FTMH en Valais

**Autor:** Viret, Pierre-André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-386479

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le nombre de membres du SSP dans les hôpitaux a augmenté de façon substantielle et il est devenu un partenaire social écouté. L'augmentation du volume de travail a nécessité l'extension du secrétariat et la création d'un poste de travail supplémentaire, en 1991, à 25%, puis, en 1994, à 40%.

Les avantages de ce secrétariat commun sont évidemment d'ordre matériel (infrastructure commune), mais se retrouvent aussi au niveau de l'échange d'informations. Toutes les informations provenant du Grand Conseil, de l'Etat du Valais ou des communes sont immédiatement disponibles pour le SSP et, inversement, pour l'USV.

L'échange d'idées au sein d'un seul secrétariat, entre des personnes travaillant pour différentes fédérations, crée une nouvelle dynamique, permet des actions communes et renforce la solidarité. Le bilan est positif et l'USV compte d'ailleurs poursuivre cette expérience en profitant de nouveaux locaux moins exigus, ainsi qu'offrir à d'autres fédérations la possibilité de partager son secrétariat.

## Collaboration entre FCTA et FTMH en Valais

Pierre-André Viret\*

Depuis de nombreuses années, la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) a tenté d'améliorer sa présence en terre valaisanne. Considérant qu'il est difficile pour toute personne en proie à des difficultés de prendre contact avec le secrétariat à Lausanne, différentes possibilités ont été esquissées dont l'engagement d'un permanent à temps partiel domicilié en Valais ou la collaboration avec une fédération de l'Union syndicale suisse (USS). Pour des raisons financières, la création d'un secrétariat syndical s'est avérée irréalisable.

Aussi, en 1990, un premier essai a été fait par l'engagement d'un permanent à 50%. Malgré beaucoup de bonne volonté, cette tentative s'est terminée à la demande de l'intéressé après quelques mois.

Dans le courant de l'année 1992, de nombreux contacts ont eu lieu avec les trois secrétaires du Syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH) valaisans, à savoir: Pierre Elsig, Roger Tissières et Léonard Bruchez. L'idée d'une collaboration intersyndicale entre nos deux fédérations a rapidement mûri et a débouché sur une convention de collaboration. Il est un fait à relever, c'est que les collègues précités s'y sont montrés très réceptifs et, à titre gracieux, dispensaient déjà de nombreux renseignements aux travailleuses et

<sup>\*</sup> Secrétaire de la FCTA

travailleurs occupés dans les secteurs du commerce, des transports et de l'alimentation.

C'est au début janvier 1993, que cet accord a pris officiellement effet avec l'approbation des comités régionaux et centraux respectifs. Les secrétariats FTMH de Martigny, Monthey et Sierre sont devenus des antennes permanentes de la FCTA en Valais.

Ainsi, les 4 points forts de l'offre dont peuvent bénéficier les membres actuels et futurs de la FCTA en Valais sont les suivants: 1) conseils par téléphone et au secrétariat; 2) actions immédiates (par ex. interventions auprès des assurances sociales ou d'un employeur); 3) chômage (élaboration du dossier et paiement des indemnités); 4) adhésion à la FCTA avec son paquet considérable de prestations.

Par cette façon d'agir, les bureaux précités assurent un service syndical personnalisé et direct en servant de relais au secrétariat régional Vaud-Valais de la FCTA sis à Lausanne.

Depuis le début de l'été 1994, cette collaboration connaît un nouveau développement sur la partie alémanique du canton. En effet, tous les mardis et jeudis après-midi, René Hischier, secrétaire FTMH, est au service du personnel occupé dans les secteurs de la FCTA à Brigue.

La FCTA poursuivra ses actions collectives telles que conventions ou contrats-types avec ses partenaires économiques valaisans que sont Coop Valais-Wallis, Brasseries Valaisannes, Transports Routiers, les commerces, etc.

Faciliter le contact entre les membres, favoriser le dialogue et le conseil en raccourcissant les distances: cette collaboration FTMH-FCTA répond à ce souci d'être au service des travailleuses et travailleurs valaisans en ces temps incertains. Pour l'avenir, il est même envisageable de déterminer les conditions de l'éventuel engagement d'un animateur-propagandiste qui serait occupé par les deux fédérations. A l'automne 1994, une action d'information sera menée conjointement sur les places de travail au sein de différents secteurs d'activité de la FCTA.